

Séance publique du 21 janvier 2003

Délibération n° 2003-0981

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2003 - Budget annexe du restaurant communautaire**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Budget primitif 2003 - budget annexe du restaurant communautaire

L'obligation fiscale d'assujettissement à TVA des cantines administratives offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses a imposé la création d'un budget annexe du restaurant communautaire à partir de 2002 ; c'est la deuxième année que ce budget est présenté au Conseil, l'assujettissement à TVA obligeant à l'individualisation des dépenses et de recettes afférentes à cette activité.

Le restaurant communautaire offre deux prestations. Un self-service réservé aux agents communautaires et aux tiers admis sous certaines conditions définies par la délibération n° 2001-0335 en date du 5 novembre 2001, cette prestation est soumise au taux réduit de 5,50 % selon le décret n° 2001-237 du 20 mars 2001. Un restaurant dit officiel, qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel et qui est soumise au taux de 19,60 %.

Ce budget retrace, pour leurs montants hors taxes, tous les flux financiers concernant l'activité : frais de production, frais de personnel, de maintenance et entretien des locaux de même que les recettes issues de la vente des repas. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Ce budget s'équilibre par une subvention légale du budget principal.

Le projet du budget primitif 2003 du budget annexe du restaurant communautaire a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 2 055 953 €. Aucun crédit d'investissement n'est envisagé pour le budget primitif. La subvention du budget principal s'élève, en fonctionnement, à 1 295 953 €, en augmentation de 0,72 % par rapport au prévu 2002.

Présentation générale (en € HT) - tableau n° 1 -

Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
charges à caractère général	853 635	
charges de personnel	1 192 844	
autres charges	9 474	
réduction de charges		38 000
produits des services		722 000

subvention du budget principal		1 295 953
total fonctionnement	2 055 953	2 055 953
total du budget	2 055 953	2 055 953

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement a été arrêtée à 2 055 953 € HT en charges et en produits en augmentation de 2,02 % par rapport à la prévision 2002 qui avait été revue au cours de l'exercice en raison de la difficulté à évaluer très précisément les charges imputables au restaurant dès l'origine. Les produits, hors les remboursements de charges salariales pour les personnels d'insertion, proviennent de la vente des repas prévue à 722 000 € (+ 18,40 %). La prise en charge du déficit par le budget principal a été contenue à 1 295 953 € en progression de 0,72 % par rapport à 2002.

Budget primitif 2003 - budget annexe du restaurant - recettes de fonctionnement (€ HT) - tableau n° 2 -

Chapitres	Recettes	Prévision 2002	Budget primitif 2003	Taux d'évolutions
013	réduction de charges	22 409	38 000	69,57 %
70	vente de produits	609 796	722 000	18,40 %
74	subvention de fonctionnement	96 365	0	- 100,00 %
75	autres produits de gestion courante prise en charge du déficit du budget annexe	1 286 720	1 295 953	0,72 %
total des produits		2 015 290	2 055 953	2,02 %

Les charges à caractère général évaluées à 0,854 M€ regroupent les achats, les fluides et l'ensemble des fournitures et des prestations. Leur progression de moins de 2 % par rapport à la prévision 2002 (+ 15 824 €) est essentiellement due aux achats et fournitures d'entretien (+ 10 611 €), aux travaux d'entretien (+ 1 690 €) et aux frais de stages (+ 2 000 €).

Les charges de personnel s'élèvent à 1,193 M€. La charge augmente de 2,03 % et concerne les 37 agents du service auxquels se joignent des personnels intérimaires en cas de besoin. Les autres charges de gestion courante recensent la subvention versée aux mutuelles du personnel, les dépenses imprévues (1 500 €) afin de pallier les éventuelles insuffisances d'une prévision initiale et 500 € pour l'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Budget primitif 2003 - budget annexe du restaurant - dépenses de fonctionnement (€ HT) tableau n° 3 -

Chapitres	Dépenses	Prévision 2002	Budget primitif 2003	Taux d'évolution
011	charges à caractère général	837 811,21	853 635	1,89 %
60	achats et fournitures	712 689,21	723 300	1,49 %
	fluides	53 083,21	49 000	- 7,69 %

61	alimentation	573 306,00	585 000	2,04 %
	fournitures d'entretien	45 343,00	51 300	13,14 %
	fournitures administratives et petit équipement	40 957,00	38 000	- 7,22 %
	services extérieurs	82 872,00	87 629	5,74 %
	location de matériel,	36 838,20	37 270	1,17 %
	outillage, vêtements,			
	travaux d'entretien et grosses réparations	34 874,00	36 564	4,85 %
62	assurances	7 224,80	7 845	8,58 %
	frais de stages	3 935,00	5 950	51,21 %
	autres services extérieurs	42 174,00	42 626	1,07 %
	honoraires et prestations	8 706,00	10 400	19,46 %
	annonces et insertion	2 813,00	2 800	- 0,46 %
	voyages et déplacements	1 655,00	426	- 74,26 %
	frais de nettoyage des locaux	29 000,00	29 000	0,00 %
63	impôts et taxes assimilées	76,00	80	5,26 %
	autres droits (licence)	76,00	80	5,26 %
012	charges de personnel et frais assimilés	1 169 074,00	1 192 844	2,03 %
62	autres services extérieurs	36 588,00	17 500	- 52,17 %
	personnel intérimaire	36 588,00	17 500	- 52,17 %
63	impôts et taxes assimilées	17 624,00	17 793	0,96 %
	versement transport	10 805,00	10 767	- 0,35 %
	FNAL	664,00	661	- 0,45 %
	CNFPT	6 155,00	6 365	3,41 %
64	charges de personnel	1 114 862,00	1 157 551	3,83 %
	salaires et primes	834 079,00	847 167	1,57 %
	rémunération principale du personnel titulaire	616 843,00	645 668	4,67 %
	primes des titulaires et HS	179 179,00	172 577	- 3,68 %
	personnel non titulaire	38 057,00	28 922	- 24,00 %
	charges sociales	259 076,00	280 026	8,09 %
	URSAFF	103 721,00	108 526	4,63 %
	caisses de retraite	155 355,00	171 500	10,39 %
	divers	21 707,00	30 358	39,85 %
	avantages sociaux de la fonction publique	2 595,00	6 225	139,88 %
65	autres dont CPA	19 112,00	24 133	26,27 %
	autres services extérieurs	6 505,00	7 474	14,90 %
	subventions aux mutuelles du personnel	6 505,00	7 474	14,90 %
67	charges exceptionnelles	400,00	500	
	annulations de titres	400,00	500	25,00 %

	dépenses imprévues	1 500,00	1 500	0,00 %
	total des charges	2 015 290,21	2 055 953	2,02 %

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0335 en date du 5 novembre 2001 ;

Vu le décret n° 2001-237 en date du 20 mars 2001 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2003 du budget annexe du restaurant communautaire arrêté, en dépenses et en recettes, à 2 055 953 €.

2° - Confirme que, pendant l'année 2003, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires.

3° - Précise qu'à l'égard du comptable, les crédits sont exécutoires par monsieur le trésorier de la Communauté urbaine, pour leurs montants inscrits en fonctionnement par chapitres globalisés et comptes à deux chiffres tels que définis par l'instruction M 14.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,